

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 février 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

#### **2018 V.20 Vœu relatif au boni de liquidation du GIP Paris 2024**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant l'obtention par la Ville de Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Considérant la liquidation du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024;

Considérant le boni de liquidation du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant que la Ville de Paris, avec l'État et la région Ile-de-France, était l'un des membres fondateurs du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant qu'à ce titre, la ville de Paris percevra une part de ce boni, proportionnelle à sa participation au Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant que cette somme avoisine 1,6 millions d'euros ;

Considérant que la somme de 1 million d'euros a d'ores et déjà été inscrite au budget primitif 2018 ;

Considérant qu'il reste donc près de 600 000 euros à percevoir par la Ville ;

Considérant que l'État s'est engagé à verser sa part du boni de liquidation au Centre National pour le Développement du Sport ;

Considérant que la Région Ile-de-France s'est engagée à utiliser sa part du boni de liquidation en soutien au sport pour tous ;

Considérant l'importance de l'héritage, placé au cœur du projet olympique et paralympique ;

Considérant les 6 ans qui nous séparent de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ;

Considérant que l'héritage se construit dès aujourd'hui ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, de Sergio Tinti, et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu:

- la somme restante versée au titre du boni de liquidation du GIP Paris 2024 soit intégralement fléchée à la construction de l'héritage.